

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 73

présenté par

Mme de La Raudière, M. Tardy, M. Martin-Lalande, M. Hetzel, M. Solère, M. Straumann,
Mme Fort, M. Tetart, M. Taugourdeau, M. de Ganay, M. Herth, Mme Louwagie, Mme Duby-
Muller et M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu, au vu des études scientifiques, de limiter l'accès sans fil à Internet dans les établissements scolaires, d'autant plus que le gouvernement veut promouvoir l'usage du numérique à l'École. L'équipe enseignante ne doit donc pas avoir de contraintes pour développer les usages du numérique à l'école. De plus, cet alinéa est flou d'un point de vue juridique.